

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2015 à 20 H**

Présents : M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON ,M. René DESSEREE (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT , M. Yves COURTOT, Mme Claire DURANTE , Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER et M. Eric PIESVAUX (conseillers municipaux)

Absents excusés : , M. Stéphane ROUX (procuration à Eric Piesvaux), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir), M. Gérard CUROT (procuration à Annie Henneau), M. Christian CLEMENT (procuration à René Dessérée)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

**1. COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Monsieur le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	436.861,70 €
La section d'investissement présente un déficit de	151.582,12 €
Soit un excédent global de	285.279,58 €

Budgets annexes

Distribution d'eau potable

La section de fonctionnement présente un excédent de	100.628,79 €
La section d'investissement présente un excédent de	44.136,61 €
Soit un excédent global de	144.765,40 €

Assainissement

La section de fonctionnement présente un excédent de	48.194,39 €
La section d'investissement présente un déficit de	467.788,54 €
Soit un déficit global de	419.594,15 €

Lors de l'examen détaillé du budget communal prévisionnel 2015 en commission des finances du 10 avril, M. le Maire a rappelé le contexte actuel s'agissant non seulement d'une part de la baisse des dotations de l'Etat (environ 100 000€ en cumulé d'ici 2017) mais aussi d'autre part la présence de nouvelles charges et missions assurées par la commune, les NAP ou encore les nécessités d'accessibilité des bâtiments publics en sont deux exemples significatifs .

Afin de ne pas alourdir la fiscalité et pouvoir poursuivre les investissements (entretien des bâtiments communaux, préservation du patrimoine, Maison pluridisciplinaire de Santé,...), il faut continuer à être très rigoureux dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Plusieurs pistes ont été explorées

\* Economie au niveau des charges de personnel en prenant des mesures transitoires dans l'attente des réorganisations territoriales,

\* A chaque exercice budgétaire :

- une réflexion sera à mener sur le coût réels des services et l'impact sur les tarifs de ces services (cantine, NAP, garderie), le résultat en étant aujourd'hui largement déficitaire. Ce déficit est totalement à la charge du budget communal (pas de participation des autres communes dont les enfants fréquentent l'école de Pouilly),
- Pour les frais de scolarité et concernant les enfants des autres communes fréquentant l'école de Pouilly, il faudra tendre à l'équilibre en adaptant la contribution des communes concernées au coût réel de fonctionnement. Une première augmentation est intervenue en 2015 mais elle est largement insuffisante pour atteindre cet équilibre (une commune proche de la nôtre nous demande une contribution de plus de 800€ pour la maternelle et plus de 450€ pour le primaire)
- Réflexion à mener aussi sur les communes nouvelles qui nous permettrait, entre autres, de voir les communes associées être exonérées de la contribution au rétablissement des finances publiques.

La commune souhaite continuer à soutenir les associations, en maintenant le niveau de subventions octroyées. M. le Maire souligne l'importance du tissu associatif local dans la vie de la commune. M. le Maire rappelle également que la commune contribue aussi à l'aide aux associations par le prêt gratuit des salles (la valorisation en Euros représente près de 40.000€).

## **2. BUDGET PRIMITIF 2015 (BUDGET COMMUNAL)**

Le conseil municipal vote à l'unanimité le budget primitif 2015

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges à caractère général	1.087.703,75 €	Excédent antérieur reporté	111.776,62 €
Charges de personnel	452.050,00 €	Atténuation de charges	7.000,00 €
Atténuation de produits	5.000,00 €	Opérations d'ordre entre section	36.000,00 €
Opérations d'ordre entre section	17.000,00 €	Produits des services	61.880,00 €
Autres charges de gestion courante	223.812,00 €	Impôts et taxes	1.100.877,13 €
Charges financières	45.000,00 €	Dotations et participations	488.532,00 €
Charges exceptionnelles	1.000,00 €	Autres produits de gestion courante	23.000,00 €
		Produits exceptionnels	2.500,00 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.831.565,75 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1.831.565,75€</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit d'investissement reporté	151.008,78 €	Emprunt	520.000,00 €
Capital des emprunts	143.000,00 €	Taxe locale d'équipement	10.000,00 €
Etude PLU	20.000,00 €	FCTVA	195.000,00 €
Travaux voirie 2015	200.000,00 €	Subventions Etat et établissements nationaux	
Travaux réseau d'électrification	3.000,00 €	Notre Dame Trouvée	114.000,00 €
Vidéo protection	90.000,00 €	DETR Bât Services Techniques	260.000,00 €
Aménagement centre bourg	28.000,00 €	DETR Tennis couvert	70.000,00 €
Travaux de bâtiments communaux		Fédération de Tennis	12.000,00 €
<i>Bâtiment services techniques</i>	<i>238.205,29 €</i>	Subvention Région	
<i>Notre Dame Trouvée</i>	<i>200.000,00 €</i>	Tennis couvert	50.000,00 €
<i>Maison de santé</i>	<i>200.000,00 €</i>	Subventions Département	
<i>Tennis couvert</i>	<i>338.821,46 €</i>	Maison de santé	139.727,33 €
<i>Amgt ancien bât services techniques</i>	<i>85.000,00 €</i>	Travaux de voirie	42.600,00 €
<i>Toiture BCD</i>	<i>11.000,00 €</i>	Tennis couvert	72.000,00 €
<i>Travaux d'accessibilité</i>	<i>100.000,00 €</i>	Toiture BCD	4.200,00 €
<i>Salle polyvalente</i>	<i>20.000,00 €</i>	Ancien bât services techniques	21.350,00 €
Matériel - Mobilier - Informatique		Excédent de fonctionnement reporté	325.158,20 €
<i>Informatique</i>	<i>12.000,00 €</i>	Amortissement trx SICECO 2009 à 2012	17.000,00 €
<i>Autres immobilisations</i>	<i>15.000,00 €</i>		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.853.035,53 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1.853.035,53 €</b>



## ▪ Assainissement

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de 120.094,39 €  
La section d'investissement est équilibrée à la somme de 977.655,25 €

Vote des budgets :

Par 2 voix "contre" (Gérard Curot - Absent (procuration à Annie Henneau)- et Gilles Gaudin de Saint Rémy - qui n'a pas souhaité motiver son choix), et 17 voix "pour", les 3 budgets sont adoptés.

L'affectation des résultats est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire remercie M. Daniel Adam pour le travail particulièrement long et complexe effectué à l'occasion de la préparation du budget.

## 5. AFFAIRES DIVERSES

### *\* Indemnité de sinistre "Pâtis de Velard"*

Lors de la réfection du Pâtis de Velard, un mur en mauvais état s'était écroulé. Bien que non responsable, la commune a partagé les frais de remise en état entre le propriétaire et la société qui a fait les travaux.

Concernant la commune, c'est l'assurance (société AREAS) qui règle les travaux pour un montant de 550€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce règlement de sinistre.

### *\* Résiliation de l'Abonnement "Lois et Décrets"*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la résiliation de l'abonnement à "Lois et Décrets" qui peut désormais être consulté sur Internet

### *\* Mesure transitoire à l'occasion du départ en retraite de M. Adam au 01/08/2015.*

Daniel Adam fera valoir ses droits à la retraite au 01/08/2015. Le contexte de modification d'organisation territoriale probable, l'impact du transfert de compétences vers la communauté de communes (ex : urbanisme, eau, assainissement) sont inconnus à ce jour. Les besoins en compétence ne seront plus les mêmes dans les 2 prochaines années.

En conséquence, M. le Maire propose d'organiser cette période transitoire sous forme de vacances, pour permettre, le moment venu, de recruter une personne ayant les qualifications requises à ce moment-là.

Le Conseil Municipal accepte, par 18 voix "pour" et 1 abstention (Christian Clément - absent, procuration à René Desserée) la suppression du poste d'attaché territorial à compter du 01/08/2015.

Par 16 voix "pour", 2 abstentions (Gilles Gaudin de Saint Rémy et Christian Clément - absent, procuration à René Desserée) et 1 voix "contre" (Gérard Curot - absent, procuration à Annie Henneau), le Conseil Municipal accepte la création d'un emploi vacataire à compter du 05/08/2015 et propose ces vacances à Daniel Adam.

M. Gilles Gaudin de Saint Rémy exprime son désaccord quant au choix de la vacation. Il propose entre autres l'embauche d'un consultant, l'emploi d'un retraité bénévole,... Il souhaite que la décision soit reportée.

M. le Maire reprend son argumentation et précise qu'il serait irresponsable d'embaucher aujourd'hui un profil "Directeur Général des Services" tout en ne connaissant pas les besoins à venir.

### *\* ADOMA*

ADOMA (la structure d'accueil des demandeurs d'asile) invite les Conseillers Municipaux à une rencontre le vendredi 24 avril à 17h30 au Centre Social.

### *\* Journée Omnisports*

Annick Radigon rappelle que la réunion pour la préparation de la journée omnisports aura lieu le 17/04 à 20h salle 409.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.**